

Municipalité Econ'eau

1 Description du programme

Réseau Environnement présente Municipalité Écon'eau, un programme de reconnaissance et d'échanges en économie d'eau visant à stimuler, outiller et reconnaître les municipalités du Québec pour leurs efforts en économie d'eau.

2 Structure du programme

Volet 1 : Outiller Acquisition d'informations et de savoir	Volet 2 : Stimuler Suivi et accompagnement pour la mise en œuvre des plans d'action et d'économie d'eau	Volet 3 : Reconnaître Reconnaissance et amélioration continue des municipalités
---	--	---

3 Les avantages et bénéfices

- Faire partie d'une communauté d'échanges sur les bonnes pratiques en économie d'eau
- Évaluation de la performance des municipalités et amélioration continue dans le cadre de la communauté de pratique
- L'accès à une boîte à outils
- Accéder à des outils de sensibilisation
- Reconnaissance et valorisation des efforts des municipalités qui se sont démarquées (relations de presse; dévoilement de reconnaissances; diffusion avec communiqué de presse)

4 Outils du programme

La liste d'outils pourra être bonifiée en fonction des besoins et des priorités, et les outils proposés sont évolutifs :

- Kit de visibilité / promotion / communication
- Boîte à outils de documents et outils sur l'économie d'eau potable
- Grille d'indicateurs basée sur les bilans d'eau pour l'auto-évaluation
- Fiche portrait de la municipalité
- Outils de sensibilisation .
- Rencontres d'échanges
- Suivi / accompagnement de la municipalité
- Fiches de bonnes pratiques
- Reconnaissance et diffusion publique basée sur les 3 phases du processus d'amélioration continue

5 Les grandes étapes

1. Adhésion de la municipalité: lettre de bienvenue et annonce dans le bulletin électronique
2. Élaboration du portrait de la municipalité et de sa grille d'indicateur (collecte et analyse des données)
3. Rencontre d'échange: activation de la communauté de pratique
4. Suivi et accompagnement de la municipalité: Soutenir la municipalité dans la mise en place des meilleures pratiques
5. Reconnaissance et diffusion dans le cadre du Symposium sur la gestion de l'eau (dans la 2e année d'adhésion)

6 Le volet reconnaissance

Le volet reconnaissance est basé sur les 3 phases suivantes :

Phase 1: adhésion au programme, participation à la réunion de démarrage et validation des bilans et plans d'actions par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

Phase 2: fournir les données obligatoires pour qu'elles soient analysées ainsi qu'un rapport synthèse des résultats obtenus en lien avec les indicateurs choisis. Mise en place d'actions visant à l'économie d'eau.

Phase 3: fournir les données obligatoires pour qu'elles soient analysées ainsi qu'un rapport synthèse des résultats obtenus en lien avec les indicateurs choisis + atteindre les objectifs de performance établis en lien avec la stratégie d'économie d'eau potable. Mise en place d'actions visant à l'économie d'eau.

Le volet reconnaissance sera complété d'une remise de trophées afin de récompenser la progression des municipalités membres en fonction de leurs résultats. 1 à 5 étoiles seront attribuées en fonction des résultats dans chacune des phases, pour souligner le travail d'amélioration continue fait par les membres années après années.